

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2025

### L'Union sociale pour l'habitat, l'Assurance Retraite, la MSA, la Direction Générale de la Cohésion sociale et la Banque des Territoires ont remis ensemble les prix de la 7<sup>e</sup> édition du concours « Hlm Partenaires des âgés », à l'occasion du 85<sup>e</sup> Congrès Hlm

L'Union sociale pour l'habitat, l'Assurance Retraite, la MSA, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Banque des Territoires ont primé quatre lauréats à l'occasion de la septième édition du concours *Hlm Partenaires des âgés*. La remise des prix s'est déroulée à Paris, le mercredi 24 septembre 2025, lors du 85<sup>e</sup> Congrès Hlm, en présence du président de Jury, Eric Chenut, président de la Mutualité Française.

Ces prix récompensent les organismes Hlm qui se sont distingués par des actions et des réalisations remarquables en faveur des âgés, dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement, du maintien à domicile, du repérage des fragilités et de la lutte contre l'isolement, du développement des nouvelles technologies, et plus largement dans le cadre de démarches globales.

Avec 49 candidatures déposées cette année, le concours confirme une mobilisation croissante du Mouvement Hlm autour de l'enjeu de l'adaptation du parc social au vieillissement ainsi que sa volonté d'apporter des solutions à la fois concrètes et innovantes pour bien vieillir chez soi. En effet, plus de 33 % des locataires Hlm ont plus de 60 ans. Avec les projections démographiques, cette proportion de seniors devrait dépasser les 40 % d'ici 2035 (projection moyenne).

Les lauréats de la 7<sup>e</sup> édition du concours *Hlm Partenaires de âgés* :

**Catégorie 1** - Développer une démarche structurante en faveur de l'accompagnement du vieillissement : **disposer d'une stratégie globale de prise en compte du vieillissement** en vue de couvrir les champs utiles pour anticiper et répondre aux besoins des locataires âgés.

*Cette catégorie récompense la meilleure stratégie globale qui prend en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement.  
Prix de 10 000 euros.*

Lauréat : **OFFICE 64** avec la démarche OVEOLE®, « un outil au service de la prévention sociale, par la lutte contre l'isolement – une démarche globale d'accompagnement du vieillissement et des personnes en situation de handicap »

---

**Catégorie 2** - Apporter une réponse aux besoins liés au vieillissement : favoriser le maintien au domicile en développant une offre d'habitat adapté

*Cette catégorie récompense la meilleure opération d'habitat adapté qui prend en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement. Prix de 10 000 euros.*

Lauréat : **GRAND DELTA HABITAT** avec l'opération « Résidence le galoubet - maisons en partage Alter Seniors® »

---

**Catégorie 3** - Repérer et lutter contre les fragilités ainsi que l'isolement social des locataires âgés.

*Cette catégorie récompense les actions visant à renforcer le lien social et à repérer les locataires âgés fragilisés. Prix de 10 000 euros.*

Lauréat : **LIGERIS** avec l'action « Viva'Dom »

---

**Prix « Coup de Cœur »**. Ce prix est laissé à la discrétion des membres du jury parmi les réalisations proposées au titre des trois catégories précédentes.

*Le prix « Coup de cœur » récompense les actions, opérations ou démarches issues d'une des trois catégories précédentes, dont le caractère est prometteur. Prix de 2 000 euros.*

Lauréat : **OZANAM**, avec la démarche « Les matins Ludik »

---

Le jury était composé de 12 personnes qualifiées désignées par les partenaires du prix et présidé par Eric Chenut, président de la Mutualité Française.

Le président du jury, Eric Chenut, ainsi qu'Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Stella Delouis, présidente de la Commission Action Sanitaire et Sociale de l'Assurance retraite Caisse Nationale, Elizabeth Joly de l'action sanitaire et sociale de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole, et Marie Losset représentant Kosta Kastridinis, directeur des prêts à la Banque des Territoires, l'engagement du Mouvement Hlm en faveur du bien vieillir chez soi, la qualité et la diversité des projets présentés sur des zones urbaines, rurales, périurbaines ou en Outre-mer.

Il ressort de cette nouvelle édition une mobilisation croissante des bailleurs en faisant preuve de créativité et d'engagement dans les solutions apportées.

Pour en savoir plus : <http://www.hlm-partenairesages.fr/>

**Contacts presse :**

La direction générale de la cohésion sociale : [dqcs-com@social.gouv.fr](mailto:dqcs-com@social.gouv.fr)

L'USH : Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 - [anne.dechaumont@union-habitat.org](mailto:anne.dechaumont@union-habitat.org)

L'Assurance retraite : [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)

MSA : Elora Bayon, [presse@ccmsa.msa.fr](mailto:presse@ccmsa.msa.fr)

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) – Tél. +33 6 07 58 65 19 – Tél. +33 (6) 48 69 08 27 / Antoine Pacquier – [antoine.pacquier@caissedesdepots.fr](mailto:antoine.pacquier@caissedesdepots.fr) - 06 86 42 69 58

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 556 opérateurs Hlm (fin 2024) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2024, les organismes Hlm ont mis en chantier 90 700 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,39 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2024, 11 900 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

**Pour en savoir plus** : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)

Premier organisme de retraite, **l'Assurance retraite** gère la retraite du régime général de la sécurité sociale soit 15.3 millions de retraités payés chaque mois pour 23.5 millions de cotisants. Au-delà de cette première mission, l'action sociale de l'Assurance retraite propose une offre de services de prévention centrée sur « le bien vieillir » pour améliorer les conditions de vie des retraités et préserver leur autonomie. Cette politique du bien vieillir s'articule autour de trois grands axes d'intervention : Informer, sensibiliser et promouvoir un vieillissement actif en santé, agir pour prévenir les fragilités liées au vieillissement, accompagner les retraités qui rencontrent de premières difficultés dans leur autonomie à domicile.

**Pour en savoir plus :** <https://www.lassuranceretraite.fr>

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, **la MSA** est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

Particulièrement engagée sur les territoires, **la MSA** développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 900 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

**Pour en savoir plus :** <https://www.msa.fr>

**La Banque des Territoires** est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

**Pour en savoir plus :** [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

**La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** est une direction d'administration centrale. Elle est sous la tutelle des ministères en charge de la santé, des solidarités, de l'autonomie, du travail.

Elle conçoit et pilote les politiques publiques de solidarité, pour améliorer la vie quotidienne :

- des personnes en situation de précarité ;
- des personnes âgées ;
- des personnes en situation de handicap ;
- des enfants et des familles ;
- des majeurs protégés.

La DGCS agit également :

- Aux côtés des professionnels du social et du médico-social pour renforcer l'attractivité des métiers (recrutements, revalorisations salariales, formation et ingénierie des diplômes, amélioration de la qualité de vie au travail, promotion de la bientraitance...).
- Sur les politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (accès aux droits, lutte contre les violences, égalité professionnelle, culture de l'égalité...).

**Pour en savoir plus :** <https://solidarites.gouv.fr/la-direction-generale-de-la-cohesion-sociale-dgcs>